



14/12/2022

## MONTIVILLIERS ADOPTE SON BUDGET POUR 2023

***Dans la continuité de son débat autour d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 novembre dernier, le Conseil municipal de Montivilliers était réuni lundi 12 décembre pour adopter le budget primitif pour l'année 2023. Ce budget, de 30 064 520€, en hausse par rapport au précédent, se répartit en 21,72 millions en fonctionnement et 8,34 millions en investissement.***

Dans un contexte marqué par les contraintes financières, le budget 2023 est construit de manière à continuer de proposer aux habitantes et habitants un haut niveau de service public avec une importance toute particulière donnée aux actions en faveur des solidarités, des transitions écologiques, de l'attractivité économique mais aussi de l'accès pour tous à la culture, à la pratique sportive et à l'éducation.

Comme le précédent, le budget 2023 a été construit autour de la volonté d'incarner le sérieux budgétaire et d'appliquer les préconisations de la Chambre régionale des Comptes, à savoir être au plus près des dépenses vraiment réalisées. Au sein de l'enveloppe de fonctionnement, les charges de personnel seront en légère baisse par rapport à 2022. Les charges générales connaissent quant à elles une forte hausse, passant de 4 à 5,5 millions, en raison de l'inflation sur les coûts de l'énergie

La Ville de Montivilliers mise sur l'avenir et continue à investir, la section investissement passe de 6 millions à plus de 8 millions en 2023, pour financer les grands projets que sont notamment la concrétisation du parc-jardin de la sente des rivières, la rénovation de l'aile sud de l'Abbaye, des travaux de rénovation énergétique et la mise en accessibilité des bâtiments.

Engagement pris en 2020, la Ville n'augmentera pas son taux de fiscalité pour l'année 2023, pour épargner le pouvoir d'achat des Montivillonnes et des Montivillons, déjà grevé par la situation économique, des mesures d'économies internes et structurelles ont été privilégiées.

Jérôme DUBOST, Maire de Montivilliers, explique : « Cette année encore, et à plus forte raison que les précédentes, la préparation de ce budget a été un exercice très complexe. Après la COVID et ses conséquences, ce sont cette fois l'inflation et ses effets ainsi que l'explosion des coûts de l'énergie qui rendent les prévisions complexes. Ce budget 2023 est donc un budget de crise, et même un budget de maintien des capacités à répondre à certains effets de la crise. Il prévoit 1,9M€ de dépenses supplémentaires liés aux effets estimés de la hausse des coûts de l'énergie et de la faiblesse des mesures gouvernementales pour amortir l'absence de tarif régulé ou de véritable bouclier tarifaire pour les collectivités. Nous faisons face à une situation inédite mais nous le faisons en responsabilité, en nous adaptant sans renoncer, en investissant pour l'avenir. »

Parmi les autres sujets soumis à l'ordre du jour figuraient également la reconduction des 2 conventions, une liant la Ville de Montivilliers à l'AHAPS et l'autre avec l'AMISC pour l'année 2023. Cette séance a également été marquée par l'arrivée au sein des élus de la majorité de M. Philippe QUERNÉ, en remplacement de Mme Sandrine VEERAYEN, ainsi que par la nomination de Thierry GOUMENT en tant que Conseiller en mission pour le suivi des

bâtiments municipaux et leur rationalisation, afin de conforter la Ville dans sa gestion du foncier et autour d'une démarche d'économie et de sobriété.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE  
Responsable du service Communication  
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36  
[edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr](mailto:edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr)

Benoît BAUDU  
Chargé de Communication  
Tél. 06 26 66 81 12  
[benoit.baudu@ville-montivilliers.fr](mailto:benoit.baudu@ville-montivilliers.fr)